



Secteur Fédéral CGT des Cheminots de la région Nord-Pas de Calais



En direct de la C2SCT Maintenance du matériel et direction HDF

Une direction sourde aux recommandations !!!

La direction du TER par le biais de l'activité matériel a provoqué une CSSCT le lundi 20 avril 2020 et une suite le 23.

Dans cette période pour le moins très compliquée, les mandats CGT de cette commission y ont participé avec la ferme intention d'imposer en préalable à toute reprise du travail la protection totale des salariés.

Face à nos questionnements, revendications ou remarques, force est de constater que la direction n'a toujours pas changé de logiciel et ne pense qu'à la production !!!

La CGT ne cautionnera certainement pas les intentions de cette direction de reprendre coûte que coûte.

La France vit au ralenti depuis le mois de mars. En cause : le COVID-19.

Le pays est confiné, toute forme d'activité est limitée, sauf cas particuliers et vitaux. Le but étant de limiter le nombre de malades simultanés afin de ne pas engorger les hôpitaux et donc de limiter le nombre de décès.

Mais les activités limitées ont un impact sur l'économie et là, il n'est plus question de protéger la population, le retour au travail est imposé!

Comment faire repartir l'activité alors que le pays est encore en confinement ?

Pour la CGT, c'est en faisant de la prévention primaire et en adaptant l'organisation aux mesures sanitaires.

Mais dans la réalité, l'entreprise adapte ses moyens de prévention aux moyens dont elle dispose. C'est à dire pas grand-chose.

Les masques ?

La pénurie est toujours d'actualité. Le nombre de masques à disposition est de 2. Pour la CGT, c'est largement insuffisant comme le confirme les médecins du travail et des mandats CGT. **De plus, le masque doit être de type FFP2 contrairement à ceux fournis** (chirurgicaux).

Pour rappel, **le masque chirurgical est à usage unique** : il doit être remplacé par un nouveau quand il est sale ou humide ou en cas de retrait pour s'hydrater, se nourrir, se moucher, fumer,...

D'ailleurs, la Direction de la sécurité du TER HdF est sans équivoque : « *On ne peut pas doubler ou tripler le nombre de masques, parce que les stocks sont insuffisants* »

La distanciation sociale ?

1 mètre pour l'entreprise alors que pour les médecins du travail et les mandats CGT, cette distance doit être portée à 2 mètres minimum.

Quid des tests ?

Les mandats CGT ont exigé que les cheminots devant reprendre le travail doivent faire l'objet d'un test sérologique préalable et d'une surveillance médicale. Bien entendu, la direction a expliqué

ne pas être en mesure de réaliser de test car elle n'en avait pas à disposition !!!

Vous l'aurez compris, l'entreprise impose une reprise d'activité, sans tenir compte de l'avis de la médecine du travail, sans tenir compte des avis des mandats CSSCT et sans mettre les moyens de prévention à disposition du personnel.

D'ailleurs les mandats CGT ont exigé que les élus du CSE soient consultés et émettent un avis motivé avant cette hypothétique reprise.



Pour la CGT, c'est simple : **PAS DE PROTECTION, PAS DE TRAVAIL !!!**

Pour éviter un nouveau pic épidémiologique et exposer les salarié-e-s à ce risque nouveau, **les mandats CGT demandent le test sérologique de tous les agents amenés à travailler, le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale de 2 mètres, des masques FFP2 en nombre suffisant, une désinfection régulière et systématique des lieux de travail et du matériel, du savon et du gel hydro-alcoolique à disposition.**

Si les moyens de protection sont absents ou que les mesures de protection ne sont pas respectées, nous invitons les cheminotes et les cheminots à appliquer la consigne syndicale CGT qui consiste à se mettre en sécurité et à exercer leur droit de retrait. Un registre dans chaque UO est à leur disposition.